

- PROTÉGER, AUGMENTER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

Mémoire et présentation verbale : CRÉER UN PARC CEINTURE POUR MONTRÉAL

Présenté par le Comité pour
la protection du patrimoine
Île des Sœurs (CPP-IDS)



Je suis Nina Blussé Gould, présidente du **Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs**, organisme à but non lucratif incorporé.

Le comité intervient pour requérir la création d'un réseau de parcs municipaux pour la Ville de Montréal, soit un **PARC CEINTURE**, tel qu'adopté dans le PMAD.

Ce **PARC CEINTURE** est indispensable pour le bien-être des citoyens et la biodiversité des écosystèmes.

C'est pourquoi le comité appuie la mission du Centre d'écologie urbaine de Montréal CÉUM de proposer des pratiques urbaines qui contribuent à créer des villes écologiques et en santé.

C'est aussi pourquoi il est partenaire du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal PÉAM qui représente plus de 100 organismes de conservation incluant 17 municipalités.

Il faut agir maintenant. Nos parcs et milieux naturels tant aimés sont menacés de disparition. Les citoyens observent l'inaction des municipalités. Déjà les familles fuient la ville de Montréal.

Plus de 35 ans de lutte pour un terrain de golf toujours menacé de développement? Demandez aux citoyens. Ils savent que les plus beaux endroits sont les plus convoités par les promoteurs.

Au nom des résidents de Montréal, je demande aux élus, aux urbanistes et aux experts en aménagement de mettre à l'abri du développement **les milieux naturels les plus contestés et déjà répertoriés**.

Respectueusement soumis par

Nina Blussé Gould, présidente

- Bénévole de l'année, Verdun, environnement 2001
- PRIX ORANGE de Sauvons Montréal, parcs et espaces publics 2002
- Médaille du Jubilé de la Reine, patrimoine naturel verdunois 2004
- Lauréate des Prix canadiens de l'environnement, action communautaire en conservation 2005
- Distinction, environnement, ELLE QUÉBEC 2005
- Partenaire du Parc écologique de l'Archipel de Montréal PÉAM 2007
- Participante au 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage, le Paysage en Actions, Université de Montréal 2008
- Demanderesse d'attribution de statut juridique d'arrondissement historique et naturel pour le territoire des Rapides de Lachine entre les ponts Mercier et Champlain, MCCCCF 2009
- Chef d'équipe, pétition pour une consultation publique sur la protection du paysage des Rapides de Lachine OCPM 2010
- Participante à la consultation publique, Plan métropolitain d'aménagement et de développement CMM 2011
- Participante à la Promenade de Jane, L'Île-des-Sœurs 2012
- Partenaire du Mouvement Ceinture Verte 2013

- PROTÉGER, AUGMENTER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

Mémoire et présentation verbale « CRÉER UN PARC CEINTURE POUR MONTRÉAL »

Présenté par le Comité pour
la protection du patrimoine
Île des Sœurs (CPP-IDS)



Le Grand Montréal souffre d'un déficit d'aires naturelles. Seulement 2,5 % des milieux naturels y sont protégés tandis que la norme internationale est fixée à 17 %. Les partenaires du PÉAM ont donc élaboré un plan des sites à conserver. Pour créer le **PARC CEINTURE**, le PÉAM prévoit atteindre 12 % de milieux naturels protégés en 2015 et 17 % en 2020.

Intégrer dans le Plan de développement de Montréal PDM le projet de **PARC CEINTURE**, c'est

- Préserver les terres agricoles, source d'environ 50 % de la nourriture produite au Québec.
- Préserver les derniers écosystèmes, milieux naturels et milieux humides.
- Bâtir une métropole où la santé des écosystèmes et la santé humaine sont placées au premier plan
- Bâtir une métropole où il fait bon vivre.

Trop souvent le développement immobilier, routier et même d'infrastructures récréatives telles que les pistes piétonnes asphaltées et éclairées, se fait au détriment des milieux naturels. Pour la protection du patrimoine naturel, la mise en œuvre du PDM doit surtout et avant tout protéger la biodiversité de l'écoterritoire des Rapides et, dans le cas de Verdun, le boisé humide de l'île des Sœurs avec ses zones tampon.

Les Rapides de Lachine constituent l'un des écoterritoires les plus importants de Montréal. Il comprend le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île aux Hérons, le Domaine Saint-Paul et les berges de L'île-des-Sœurs. Il représente une zone de patrimoine d'intérêt collectif qui mérite une protection juridique.

Ce **PARC CEINTURE** doit avoir :

- Un statut légal (Servitude ou arrondissement historique et naturel)
- Une réglementation claire et incontournable
- Le pouvoir de faire des études d'impact de tout projet ou ensemble de projets contigus à ses territoires
- Un programme d'acquisition de terrains

Rappelons que, sans statut légal de protection, aucun organisme, aucun gouvernement, aucun citoyen ne donnera un sou.

Les citoyens aiment travailler en partenariat pour conserver la nature. Ils savent que seulement 2,5 % des milieux naturels du Grand Montréal sont protégés. Ils savent que les biens du domaine municipal n'ont aucun statut légal de protection¹. Ils savent aussi que la protection de la nature dépend de la volonté municipale en partenariat avec les promoteurs².

Le PDM est l'outil essentiel pour réaliser le **PARC CEINTURE**, car il faudra multiplier les partenariats d'acquisition qui financeront les nombreux projets de conservation au niveau local.

Historique de L'Île-des-Sœurs : En 1998, un maire et un promoteur projettent de construire dans un boisé. Les citoyens protestent et exigent l'achat du boisé. Un comité est incorporé. La municipalité adopte alors l'acquisition de quelques hectares boisés. Pour acquérir à part égale et au prix égal des hectares additionnels, le comité mène alors une campagne de financement.

¹ Bilan 07/08. PPMVMN. Avril 2009, p. 15

² Ibid. p. 13

- PROTÉGER, AUGMENTER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

Mémoire et présentation verbale « CRÉER UN PARC CEINTURE POUR MONTRÉAL »

Présenté par le Comité pour
la protection du patrimoine
Île des Sœurs (CPP-IDS)



Acquisition en partenariat

Trouver :

- Une aire naturelle appartenant à un promoteur
- Un comité incorporé et formé de bénévoles
- Des centaines d'amis
- Un donateur principal
- Une fondation de bienfaisance pour remettre les reçus d'impôts aux donateurs
- Un directeur régional de grand soutien en environnement

Ajouter :

- Une municipalité/future propriétaire du bien
- Une servitude de conservation et de non construction du gouvernement du Québec

1. *Constituer les premiers éléments pour acquérir l'aire naturelle, de concert avec le directeur régional qui retiendra le certificat d'autorisation jusqu'à la fin de la campagne ou la remise d'une lettre de crédit. Ceci permet de négocier le nombre d'hectares à acquérir.*

2. *Ajouter le nouveau propriétaire, c'est-à-dire la municipalité et la servitude.*

Voilà un ajout au futur **PARC CEINTURE** où tous les partenaires sont gagnants.

Nous n'avons pas le choix. Il nous faut un **PARC CEINTURE** accessible à tous. Les prix d'acquisition montent. C'est une question de crédibilité. Il faut agir.

Quant à l'impact du déficit de nature, François Cardinal, éditorialiste à La Presse, explique dans son livre, *Perdus sans la nature*, que le déclin du jeu libre à l'extérieur est un problème de santé publique : obésité, hyperactivité, déficit d'attention, troubles de comportement et stress³.

Vu que le déficit de nature équivaut à pauvreté, décrochage scolaire et troubles de santé, de nombreuses fondations peuvent faire un don principal pour soutenir une campagne de protection d'une aire naturelle et créer ainsi un environnement sain pour les enfants et leurs familles.

D'autres organismes peuvent fournir une subvention ou un encadrement. Dans notre cas, le rôle de la *Fondation de la faune du Québec* a été primordial : collecte de contributions, remise de reçus d'impôts, don financier, soutien technique et suivi de sauvegarde du terrain.

PARC CEINTURE = PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉ

- Classement métropolitain pour tout parc nature et parc de voisinage du domaine municipal, les 10 écoterritoires, les terres agricoles et les milieux pas encore mis à l'abri du développement selon le plan d'action du PÉAM, incluant le golf Meadowbrook, le grand espace vert aux arbres centenaires du bien public de l'Institut Douglas et l'île Charron située à l'entrée du Parc National des îles de Boucherville.
- Statut légal pour assurer la pérennité des sites
- Réglementation énumérant les conséquences qui découleraient d'un non-respect des obligations
- Limitation des projets de développement dans les sites contigus au **PARC CEINTURE**
- Volet d'acquisitions et partenariats

³ Cardinal, François. *Perdus sans la nature*, La Santé du Monde, Québec Amérique 2010

- PROTÉGER, AUGMENTER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

Mémoire et présentation verbale « CRÉER UN PARC CEINTURE POUR MONTRÉAL »

Présenté par le Comité pour
la protection du patrimoine
Île des Sœurs (CPP-IDS)



Montréal doit protéger, augmenter et mettre en valeur son patrimoine naturel.

Montréal doit conserver 17 % des milieux naturels de son territoire.

Montréal doit donc multiplier ses projets de conservation de la nature.

En adoptant le projet de **PARC CEINTURE** dans le PDM, Montréal possèdera un outil de planification qui permettra de coordonner ses projets de conservation et de développement.

Au nom des résidents de Montréal, je vous réitère la demande sociale urgente de la création d'un **PARC CEINTURE**.

Je vous prie d'intégrer dans le Plan de développement de Montréal les milieux naturels répertoriés du plan d'action PÉAM, et ce, incluant le Domaine Saint-Paul, ses zones tampon, les parcs et berges de L'Île-des-Sœurs.

Signature : _____ NINA BLUSSÉ GOULD

Signé à Montréal, le 9 septembre 2013